



Ligue de Billard de l'Ile de France

CODE SPORTIF

BILLARD CARAMBOLE

Livret 3 Bandes - Nationale 1 et 2

Année sportive 2017- 2018

TABLE DES MATIERES

1.	Les circuits	3
1.1.	COMPOSITION	3
1.2.	FINALITE DU CIRCUIT	3
1.3.	NOMBRE DE TOURNOIS ET DATES.	3
1.4.	CLASSEMENT DES JOUEURS	3
1.4.1.	<i>Classement des joueurs en début de saison.....</i>	<i>3</i>
1.4.2.	<i>Classement LBIF des joueurs en cours de saison.....</i>	<i>4</i>
2.	Les tournois	4
2.1.	FONCTIONNEMENT DES TOURNOIS	4
2.1.1.	<i>Distances et reprises</i>	<i>4</i>
2.1.2.	<i>Prolongations.....</i>	<i>4</i>
2.2.	LIEU DU TOURNOI	5
2.3.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	6
2.4.	DEROULEMENT DES POULES QUALIFICATIVES	6
2.5.	ROLE DU DIRECTEUR DE JEU PENDANT LES POULES	7
2.6.	DEROULEMENT DE LA PHASE FINALE ET ARBITRAGE	7
2.6.1.	<i>Plus de 24 inscrits donc 16 qualifiés le dimanche.....</i>	<i>7</i>
2.6.2.	<i>Moins de 24 inscrits donc 8 qualifiés le dimanche.....</i>	<i>7</i>
2.7.	ROLE DU DIRECTEUR DE JEU PENDANT LA PHASE FINALE	8
2.8.	ATTRIBUTION DES POINTS DE CLASSEMENT	8
2.9.	ATTRIBUTION DES POINTS DE MOYENNE GENERALE A L'ISSUE DES POULES	8
2.10.	MONTANT DE L'INSCRIPTION	8
2.11.	COMPOSITION DES POULES QUALIFICATIVES	8
2.12.	HORAIRES ET LIEUX DES COMPETITIONS	9
2.13.	ATTRIBUTION DES TOURNOIS	9
2.14.	DIRECTION DE JEU – ARBITRAGE	9
2.14.1.	<i>Direction de jeu.....</i>	<i>9</i>
2.14.2.	<i>Retards et abandons.....</i>	<i>9</i>
2.15.	CONVOCATIONS	10
2.16.	JOUEUR FORFAIT	10
2.17.	MATERIEL	10
2.18.	SUIVI SPORTIF	10
3.	Finales de Ligue	11

1. Les circuits

1.1. COMPOSITION

Les circuits LBIF concernent les catégories suivantes :

La "Nationale 1",

La "Nationale 2".

1.2. FINALITE DU CIRCUIT

Le circuit est qualificatif pour la finale de la Ligue de Billard de l'Ile-de-France.

Le vainqueur de chaque finale représentera la LBIF au championnat de France.

1.3. NOMBRE DE TOURNOIS ET DATES.

Les circuits "Nationale 1" et "Nationale 2" se composent d'un nombre de tournois attribués chaque année par la Commission Sportive lors de l'assemblée générale de la LBIF. Chaque circuit comporte 4 tournois.

Seuls les 3 meilleurs tournois pour chaque joueur seront retenus pour l'établissement du classement général, qualificatif pour la finale LBIF.

Le calendrier sportif LBIF détermine une liste de dates qui est communiquée aux Comités Départementaux de Billard au mois de juillet et arrêté au plus tard le jour de l'assemblée générale de la LBIF.

Il est disponible sur le site www.lbif.fr

Les tournois sont attributifs de points de classement.

1.4. CLASSEMENT DES JOUEURS

1.4.1. Classement des joueurs en début de saison.

A l'issue de la saison précédente, le responsable de la Commission Sportive établit le classement des joueurs de la manière suivante :

Catégorie N1 :

1 – classement des joueurs issus de la catégorie Masters,

2 – classement des joueurs N1 finalistes de Ligue,

3 – classement des joueurs N1 dans l'ordre décroissant du circuit de la saison précédente,

4 – classement des joueurs issus des catégories inférieures ou n'ayant pas joué la saison précédente.

Catégorie N2 :

5 – classement des joueurs issus de la catégorie N1,

6 – classement des joueurs N2 finalistes de Ligue,

7 – classement des joueurs N2 dans l'ordre décroissant du circuit de la saison précédente,

8 – classement des joueurs issus des catégories inférieures ou n'ayant pas joué la saison précédente,

Catégorie N3 :

9 – classement des joueurs issus de la catégorie N2 et descendant en N3.

La moyenne annuelle (Article GE 3.2.01) est utilisée pour effectuer ces classements.

La moyenne annuelle de l'année précédente est disponible sur le site du classement national 3 bandes www.ffbsportif.com/3bandes

La catégorie d'un joueur est déterminée par sa classification mentionnée sur le site du classement national.

Ce classement pour le circuit LBIF est disponible sur le site www.lbif.fr

1.4.2. Classement LBIF des joueurs en cours de saison.

A l'issue de chaque tournoi, chaque joueur participant reçoit un nombre de points en fonction de ses résultats. Le cumul de ces points détermine le classement pour les tournois suivants.

Après le dernier tournoi de la saison, il détermine les participants à la finale de la LBIF.

Ces classements sont disponibles sur le site www.lbif.fr

2. Les tournois

2.1. **FONCTIONNEMENT DES TOURNOIS**

Le nombre de joueurs n'est pas limité. Le tournoi débute le samedi par des poules qualificatives constituées de 3 joueurs (déroulement conforme au Code Sportif, notamment 2 joueurs d'un même club se rencontrent au 1^{er} tour) et suivies le dimanche par une phase finale par élimination directe, qui débute soit par les huitièmes de finale, soit par les quarts de finale en fonction du nombre de joueurs inscrits et du nombre de billards de 3m10 :

- nombre d'inscrits supérieur à 48 : seuls les 16 meilleurs premiers de poules seront qualifiés.
- nombre d'inscrits compris entre 25 et 48 : les premiers de poules seront qualifiés ainsi que les meilleurs 2^{èmes} de poule jusqu'à obtenir 16 joueurs.
- nombre d'inscrits inférieur ou égal à 24 : les premiers et éventuellement les deuxièmes de poules seront qualifiés jusqu'à obtenir 8 joueurs. **La phase finale du dimanche débute directement par les quarts de finale.**

2.1.1. Distances et reprises

Pour toutes les phases d'un tournoi, les distances sont de 30 points ou limitées à **45 reprises** pour la "Nationale 1" et 25 points ou limitées à **50 reprises** pour la "Nationale 2".

Pour toutes les phases d'un tournoi, **il y a reprise égalisatrice.**

2.1.2. Prolongations

Il n'y a pas de prolongation en poules qualificatives. A partir des 8èmes de finale, il, y a élimination directe donc prolongation en cas d'égalité en fin de match. Elle se déroule comme suit :

- l'ordre des joueurs est le même que celui du début de match. Le joueur « A » débute la prolongation sur le point de départ ;
- une seule reprise ;
- le joueur B a la reprise sur le point de départ ;
- la distance n'est pas limitée ;

- en cas d'égalité, il est procédé à une nouvelle prolongation suivant le même principe, et ainsi de suite jusqu'à détermination du vainqueur.

Les points et reprises réalisés pendant une prolongation ne sont pas pris en compte pour le calcul des moyennes.

2.2. LIEU DU TOURNOI

La composition, le lieu et l'horaire des convocations sont à consulter sur le site www.lbif.fr.

L'horaire de convocation est le suivant :

Samedi : Pour **tous les joueurs du matin**: 8 h, pour début des matchs à 8h 30

Pour **tous les joueurs de l'après-midi** 13 h pour début des matchs à 13 h30

Dimanche : 8h, pour début des matchs à 8h 30 pour le 1^{er} tour des 1/8 et 9 h 30 pour le second tour (voir ci-après le tableau complet des horaires).

Nota : L'organisation de ces compétitions impliquant la responsabilité de la LBIF, il est rappelé au Club organisateur l'obligation absolue de faire respecter le décret de loi n°2006-1386 entré en vigueur le 01 février 2007 et portant sur l'interdiction de fumer dans tous les locaux du Club. La consommation d'alcool et l'utilisation de la cigarette électronique sont interdites aux joueurs, arbitres et responsables durant la durée de la compétition.

Le club organisateur reçoit par demi-journée le samedi, le nombre de poules correspondant au nombre de billards mis à disposition (minimum 2 billards de 3m10 + 2 billards de 2m80).

Organisation de tournois sur deux billards de 3m10.

Un club possédant 2 billards de 3m10 (et 2 billards de 2m80) peut recevoir jusqu'à 24 joueurs, il doit donc **obligatoirement** être associé avec un autre club possédant le même nombre de billards, le nombre de participants à chaque tournoi étant généralement supérieur à 24 inscrits. Dans ce cas, les 2 tournois sont **indépendants** et dotés **chacun** des points de ranking habituels (voir article 2.8).

Les 4 premiers joueurs du classement jouent sur 3m10 dans le cas de 2 billards de 3m10.

Les 6 premiers joueurs du classement jouent sur 3m10 dans le cas de 3 billards de 3m10.

Les 8 premiers joueurs du classement jouent sur 3m10 dans le cas de 4 billards de 3m10, etc.

Dans le cas de clubs ne disposant que de 3 billards de 3m10, le joueur le moins bien classé à chaque tour de jeu joue sur billard de 2m80, c'est-à-dire le joueur classé n° 8 au 1^{er} tour des 1/8 de finale, puis le joueur classé n° 4 au 2^{ème} tour des 1/8 de finale et enfin le joueur classé n° 4 pour les quarts de finale du dimanche matin.

Dans le cas de clubs ne disposant que de 2 billards de 3m10 (ou de 3 billards de 3m10 si le nombre de participants est inférieur ou égal à 24), le dimanche débute par les ¼ de finales sur deux tours de jeu, suivies par les demi-finales et la finale, soit 4 tours de jeu exclusivement sur 3m10.

Tableau de la phase finale en fonction du nombre d'inscrits et du nombre de billards 3m10 :

	4 billards 3m10	3 billards 3m10 + 1 billard 2m80	2 billards 3m10 + 2 billards 2m80
> 24 inscrits	1/8 F : 08h30 1/8 F : 10h00 1/4 F : 11h30 1/2 F : 14h30 Finale : 16h30	1/8 F : 08h30 1/8 F : 10h00 1/4 F : 11h30 1/2 F : 14h30 Finale : 16h30	-
<= 24 inscrits	1/4 F : 09h00 1/2 F : 11h00 Finale : 14h00	1/4 F : 09h00 (*) 1/4 F : 11h00 (*) 1/2 F : 14h00 Finale : 16h00	1/4 F : 09h00 1/4 F : 11h00 1/2 F : 14h00 Finale : 16h00
		(*) : sur 2 billards 3m10	

2.3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur devra **obligatoirement** s'inscrire sur le site www.lbif.fr avant la date limite d'inscription au tournoi.

La période d'inscription pour chaque tournoi débute 4 semaines avant le tournoi concerné, le samedi à 18h00 et se termine 2 semaines avant le tournoi, le samedi à 18h00.

Le joueur inscrit devra :

- Etre classé dans la catégorie correspondant au tournoi,
- Etre licencié à la date limite d'inscription du tournoi (un joueur non licencié ne peut participer à cette compétition),
- Etre en tenue conformément au Code Sportif.

2.4. DEROULEMENT DES POULES QUALIFICATIVES

Les poules se déroulent conformément au Code Sportif avec distance réduite et limitation de reprises (Cf. article 2.1.1).

L'arbitrage des matchs est obligatoire. (Inter arbitrage)

L'arbitrage est assumé par le joueur exempt dans une poule de 3 ou par un arbitre désigné par le directeur de jeu dans une poule de 2.

En accord et sous le contrôle du directeur de jeu, le joueur exempt peut se faire remplacer par une personne compétente de son choix. Seul le directeur de jeu est habilité pour accepter ou refuser avant ou en cours de partie cette possibilité.

Dans ce cas, et pour qu'il y ait équité, cette personne s'engage à arbitrer les 3 rencontres.

A l'issue des poules, un classement (cf. article 2.8 du présent règlement sportif) est établi par poule (aux points de match, à la moyenne générale, à la moyenne particulière et à la meilleure série).

Rappel : si les trois joueurs sont à égalité aux points de match, à la moyenne générale, à la moyenne particulière, et à la meilleure série, la poule est rejouée sur la distance des prolongations selon le fonctionnement décrit dans l'Article 2.1.2.

Variante possible

Auto arbitrage dans les poules :

Si les 3 joueurs sont d'accord, possibilité d'arbitrage par l'adversaire. Si un joueur n'est pas d'accord, on revient à l'inter arbitrage décrit plus haut.

Les trois joueurs s'engagent à respecter l'esprit sportif, tant pendant le match qu'après.

Aucune réclamation ne sera prise en compte à la remise de la feuille de match.

Toute manipulation des résultats constatée sur un ou plusieurs matchs par le directeur de jeu entraînerait la disqualification des joueurs concernés, et des suites disciplinaires.

2.5. ROLE DU DIRECTEUR DE JEU PENDANT LES POULES

Le directeur de jeu se conforme au Code Sportif et doit également :

- Contrôler l'identité des joueurs,
- Remplir la feuille de match informatique,
- Saisir sur le site fédéral les résultats.

2.6. DEROULEMENT DE LA PHASE FINALE ET ARBITRAGE

La phase finale débute le dimanche matin par les huitièmes ou les quarts de finale selon le nombre de participants et se termine l'après-midi par la finale. Cette phase se déroule en distance réduite avec limitation de reprises.

Plusieurs cas se présentent :

2.6.1. Plus de 24 inscrits donc 16 qualifiés le dimanche

Sauf directive du directeur de jeu, les joueurs qualifiés sont convoqués soit à **8 h 00** soit à **9h30**.

L'arbitrage du 1^{er} tour est assuré par les arbitres du club organisateur. Les perdants du 1^{er} tour des huitièmes de finale arbitrent le 2^{ème} tour suivant sur le même billard. Les perdants du 2^{ème} tour des huitièmes de finale arbitrent les 1/4 de finale. Les perdants des quarts de finale ne sont pas tenus d'arbitrer le tour suivant. L'arbitrage des 1/2 finales et finale est assuré par les arbitres du club organisateur.

2.6.2. Moins de 24 inscrits donc 8 qualifiés le dimanche

a / Le club a 4 billards de 3m10 : Un tour de 1/4 de finale.

Sauf directive du directeur de jeu, les joueurs qualifiés sont convoqués à **8h30**.

L'arbitrage est assuré par les arbitres du club organisateur. Les perdants des 1/4 de finale ne sont pas tenus d'arbitrer le tour suivant. L'arbitrage des 1/2 finales et finale est assuré par les arbitres du club organisateur.

b / Le club a 2 ou 3 billards de 3m10 : Deux tours de 1/4 de finale sur 2 billards de 3m10.

Sauf directive du directeur de jeu, les joueurs qualifiés sont convoqués soit à **8 h** soit à **10h**. L'arbitrage du 1^{er} tour est assuré par les arbitres du club organisateur. Les perdants du 1^{er} tour des 1/4 de finale arbitrent le 2^{ème} tour suivant sur le même billard. Les perdants du 2^{ème} tour des 1/4 de finale ne sont pas tenus d'arbitrer le tour suivant. L'arbitrage des 1/2 finales et finale est assuré par les arbitres du club organisateur.

2.7. ROLE DU DIRECTEUR DE JEU PENDANT LA PHASE FINALE

Le directeur de jeu se conforme au Code Sportif et doit aussi :

- Recevoir des joueurs qualifiés des poules extérieures l'enveloppe contenant la feuille de match,
- Vérifier la feuille de match,
- Transmettre au responsable de la Commission Sportive de la Ligue, les résultats informatiques ainsi que les rapports relatifs aux remarques ou incidents survenus lors du tournoi.
- Mettre à jour les résultats de la compétition sur le site fédéral.

2.8. ATTRIBUTION DES POINTS DE CLASSEMENT

Phase finale	Niveau	Points	En poule	Pts. match	Points ranking
			Forfait		0
Perdant	1/8	8	3°	0	1
Perdant	1/4	12	3°	1	2
Perdant	1/2	16	3°	2	3
Perdant	Finale	20	2° (1)	0	1
			2°	1	4
Vainqueur	Finale	25	2°	2	5
			2°	3	6
			1°	X	8

Cas du joueur classé 2^{ème} en poule de 2 avec 2 défaites

2.9. ATTRIBUTION DES POINTS DE MOYENNE GENERALE A L'ISSUE DES POULES

Nationale 1		Nationale 2	
< 0,700	0	< 0,550	0
>= 0,700	1	>= 0,550	1
>= 0,800	2	>= 0,650	2
>= 0,900	3	>= 0,750	3

2.10. MONTANT DE L'INSCRIPTION

Pour la N1 et la N2, l'inscription est libre de tout droit d'engagement.

2.11. COMPOSITION DES POULES QUALIFICATIVES

Des poules de 3 joueurs sont constituées et se déroulent conformément au Code Sportif.

En fonction du nombre de joueurs inscrits ou de forfaits, ces poules peuvent ne comprendre que 2 joueurs (déroulement identique au Code Sportif).

2.12. HORAIRES ET LIEUX DES COMPETITIONS

Les horaires et lieux des matchs seront à la disposition des joueurs et des clubs une semaine avant le début des tournois sur le site www.lbif.fr

Afin d'éviter les abus commis par le passé, **aucune dérogation ne sera acceptée** pour effectuer des changements de lieux, d'horaires, voire de composition des poules **après la publication des convocations** sur le site www.lbif.fr. La poursuite de tels agissements engagerait systématiquement la saisine de la Commission de Discipline de la LBIF.

2.13. ATTRIBUTION DES TOURNOIS

Les tournois sont attribués par la Commission Sportive de la LBIF aux clubs de la Ligue sous réserve d'acceptation par les organisateurs des règles édictées par celle-ci.

La demande d'organisation d'un tournoi doit être envoyée au responsable de la Commission Sportive 3m10 – 3 Bandes, dès la publication du calendrier sportif de la Ligue, par courriel ou courrier. En dernier ressort, la demande d'organisation peut être faite lors de la réunion des commissions sportives de l'assemblée générale de la LBIF.

2.14. DIRECTION DE JEU – ARBITRAGE

2.14.1. Direction de jeu

La direction de jeu est à la charge du club recevant les poules qualificatives ainsi que le club organisateur de la phase finale. Chaque club peut se rapprocher de la Commission Sportive pour obtenir conseils ou assistance.

La LBIF peut éventuellement fournir un directeur de jeu moyennant défraiement défini par les dispositions financières LBIF. Les 2 repas de ce directeur de jeu sont à la charge du ou des clubs organisateurs.

Les joueurs sont convoqués aux horaires définis par la feuille de convocation disponible sur le site www.lbif.fr

2.14.2. Retards et abandons

Tout joueur qui ne se sera pas présenté 10 minutes après l'annonce de son match, sera disqualifié. Il sera déclaré forfait général. Les matchs déjà joués par le joueur forfait seront conservés eu égard à ses adversaires, mais il ne marquera aucun point de ranking.

Si le forfait est constaté lors du déroulement d'une poule de 3 joueurs, celle-ci se jouera à 2 joueurs.

Si le forfait est constaté lors du déroulement d'une poule de 2 joueurs, le joueur présent est qualifié directement pour le tour suivant.

A partir des 1/8 de finale, le joueur présent sera déclaré vainqueur.

Un joueur en retard de moins de 10 minutes ne peut prétendre à la séance complète d'échauffement.

Exemple :

Convocation le matin à 8 h 00

Début des échauffements 8 h 20 pour début du match à 8 h 30

Si le joueur se présente à 8 h 27, il a droit à 3 minutes d'échauffement.

Passé 8 h 30, le joueur est déclaré forfait.

En cas de retard supérieur aux délais autorisés ou en cas d'abandon en cours de compétition, le joueur est automatiquement suspendu pour le tournoi suivant ou la finale et sanctionné d'une amende (conformément aux règlements de la LBIF) adressée à son club et convoqué devant la Commission de Discipline de la LBIF.

Le Directeur de Jeu doit rappeler aux arbitres qu'ils sont tenus de veiller à l'application de l'article 2.1.17 du Code Sportif National relatif à la limitation de temps.

2.15. CONVOCATIONS

Une semaine avant le début du tournoi, les convocations précisant les lieux et horaires seront disponibles sur le site www.lbif.fr et seront seules à faire foi.

En cas de forfait, un joueur inscrit mais non retenu (en liste d'attente), pourra être convoqué par le responsable de la Commission Sportive 3m10 – 3 Bandes. Il remplacera le joueur forfait dans la poule en lieu et place de celui-ci.

2.16. JOUEUR FORFAIT

Un joueur inscrit dans un tournoi peut être déclaré "Forfait excusé" s'il informe ou justifie par écrit le responsable de la Commission Sportive 3m10 - 3 Bandes avant la date butoir des inscriptions (Cf. article 2.3). Dans ce cas, il n'encourra aucune sanction.

A partir de la date butoir des inscriptions, ou en cours de tournoi, le joueur qui déclare forfait ou abandonne peut-être déclaré "excusé" s'il fournit dans les 48 heures un justificatif de cas de force majeure reconnu valable par le responsable de la Commission Sportive 3m10 - 3 Bandes.

Un joueur déclaré "Forfait non excusé", sera suspendu pour le tour suivant et son club sera pénalisé d'une amende, conformément aux règlements de la LBIF et adressée par la Commission de Discipline.

Un abandon en cours de compétition entraînera automatiquement la saisie de la Commission de Discipline de la LBIF.

2.17. MATERIEL

Conformément au Code Sportif, le matériel mis à la disposition des joueurs doit être de qualité irréprochable.

Dans l'ordre de préférence, les billes devraient être des "Aramith PRO-CUP", "Super Aramith Tournament" sinon "Super Aramith de Luxe".

Le Club recevant doit apporter un soin particulier à la qualité des billards.

2.18. SUIVI SPORTIF

La gestion sportive du tournoi doit être assurée à l'aide d'un support informatique.

L'organisateur doit disposer d'un micro-ordinateur type PC équipé d'un logiciel Microsoft Excel 97 minimum.

Le responsable de la Commission Sportive 3m10 - 3 Bandes fournit aux clubs le programme conçu à cet effet.

Le résultat des poules qualificatives doit parvenir au directeur de jeu de la phase finale par courriel ou support informatique.

Le résultat global du tournoi doit parvenir au responsable de la Commission Sportive 3m10 - 3 Bandes par courriel à cmorel60@orange.fr dans les 48 heures.

Le responsable de la Commission Sportive 3m10 - 3 Bandes gère le classement permanent du circuit.

La Commission sportive de la LBIF est habilitée à statuer sur les cas non prévus au présent règlement après consultation du Président de la LBIF.

3. Finales de Ligue

Le classement des joueurs à l'issue des tournois détermine les qualifiés pour les finales de ligue.

Elles se disputeront à 6 joueurs, le dimanche en poule unique. Convocation des joueurs à 8 h pour débiter les matchs à 8 h 30

Tours de jeu défini dans le code sportif FFB.

	Billard 1	Billard 2	Billard 3
1 ^e tour	1 / 6	2 / 5	3 / 4
2 ^e tour	2 / 3	4 / 6	1 / 5
3 ^e tour	1 / 4	3 / 5	2 / 6
4 ^e tour	5 / 6	2 / 4	1 / 3
5 ^e tour	1 / 2	3 / 6	4 / 5

Joueurs d'un même club

Deux joueurs d'un même club sont obligatoirement opposés l'un à l'autre au premier tour.
Trois joueurs d'un même club sont opposés l'un à l'autre aux trois premiers tours de jeu.

Distance des matchs

N1 : distance 30 points limités à 45 reprises.

N2 : distance 25 points limités à 50 reprises.

Dans tous les cas les matchs se disputent avec reprise égalisatrice.

Pour la Commission Sportive Carambole LBIF